Séance d'information de la commission de tir 6 mardi, 30 mars 2021, 19.30 h. par vidéo-conférence

En raison du Covid-19, le président de la Commission de tir 6, <u>René Grisoni</u>, a organisé, comme en 2020, la séance d'information sous forme de vidéo-conférence.

Lors du contrôle de présence, il constate que la plupart des représentants des 28 sociétés de tir convoquées sont branchés, même si certains ne répondent pas faute de microphone.

Sont également présents les membres de la commission : Florian Bardet, Jean-François Chavannes Thierry Mamin et Sébastien Thüller. Il reste une place à repourvoir au sein de la commission. En attendant de trouver un remplaçant, c'est le président lui-même qui assure l'intérim.

Le président commente ensuite une série de transparents concernant le déroulement des exercices fédéraux.

- L'année 2020 a été fortement perturbée par le Covid-19. Exceptionnellement, le PO n'a pas été obligatoire pour les tireurs astreints. Cela a provoqué une baisse de participation de plus de 50%, baisse qui a également été constatée dans la participation au tir fédéral en campagne. Les responsables du SAT (tir et activités hors du service) sont malgré tout satisfaits et remercient les sociétés qui se sont engagées pour assurer le déroulement des tirs dans des conditions difficiles.
- Pour l'année 2021, les responsables du SAT font les recommandations suivantes :
 - Les sociétés doivent impérativement tenir à jour la liste des membres du comité et respecter les délais de fourniture des informations (voir le tableau correspondant).
 - ➤ En cas de demandes ou de questions, les sociétés doivent emprunter la voie de service, c'est-à-dire Membre concerné de la commission de tir > Président de la CT > Officier fédéral de tir (par exemple pour les Carabiniers de Lausanne : J.-Fr. Chavannes > R. Grisoni > M. Chardonnens).
 - Elles doivent éviter les vols d'armes dans les stands et signaler à la police les comportements suspects à proximité des installations de tir.
 - Tout vol d'arme doit être immédiatement signalé à la police et au Groupement Défense du DDPS (Ord. 512.311, art. 66.2).
 - Aux sociétés de tir organisant des cours de jeunes tireurs, il est vivement recommandé de remplir la fiche de réparation afin que les canons de fass 90 en mauvais état soient contrôlés et si nécessaire remplacés à la fin du cours.
 - Les sociétés doivent être très attentives lors des exercices fédéraux, afin d'éviter qu'un tireur n'accomplisse le PO ou le TC deux fois la même année.
 - Les sociétés propriétaires de stands doivent s'assurer que les installations sont conformes aux prescriptions (pour Vernand, c'est l'affaire de la Commune de Lausanne).

• Autres informations

- ➤ Il a été constaté que la nouvelle munition GP11 est susceptible de provoquer des difficultés de fermeture de la culasse des mousquetons et des carabines.
- > Au début de l'année 2020, il a fallu procéder à l'échange de la munition pistolet de calibre 7.65 mm.
- Le SAT signale qu'il est prévu de remplacer la base de données AFS (Administration de la Fédération et des sociétés) par un nouveau système à partir de 2023.
- Remarques du président de la CT6
 - A cause du Covid-19, plusieurs sociétés ont dû annuler en 2020 des journées de PO. Elles les ont remplacées par d'autres dates qui n'ont pas été annoncées dans l'AFS. En cas d'accidents, l'assurance ne serait pas intervenue. En outre, des tireurs se sont déplacés inutilement.
 - Les feuilles de tir doivent être remplies lisiblement au stylo à bille et pas au crayon. Il faut inscrire les numéros d'AVS, car cela permet de trouver facilement le tireur.

Le président clôt ce chapitre en recommandant de respecter les délais suivants : 1) saisir dans l'AFS les dates de PO / TC et la composition du comité jusqu'au 10 avril; 2) s'il y a des modifications de dates, possibilité de corriger dans l'AFS jusqu'au 10 mai ; 3) après le 10 mai, il faut annoncer les modifications en empruntant la voie de service.

Questions particulières

La société des Amis du tir de Lausanne confirme qu'elle organisera le tir en campagne les 27, 28 et 29 mai. Elle invite les tireurs des sociétés de la place de Vernand à participer en grand nombre, même s'ils ont aussi la possibilité de tirer le TC avec leur société lors de l'accomplissement du PO.

Les membres du comité d'une société peuvent tirer le PO lors d'un tir interne à condition que cette date soit signalée dans l'AFS en mettant la mention « tir interne + PO pour comité ».

Conclusions

Après une courte discussion au sujet de la décision prise récemment par le Comité d'organisation de la Fête Fédérale de tir de faire tirer ce concours à domicile, le président de la CT6, René Grisoni, conclut en remerciant les participants pour leur présence et leur souhaite une bonne saison.